

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Avis d'écllosion de COVID-19 à la résidence Le Champêtre 19 avril 2022

Nous désirons vous informer qu'une écloision de COVID-19 s'est déclarée dans notre résidence. La situation a rapidement été prise en charge en collaboration avec les autorités de la santé publique du CISSS de Lanaudière.

Les familles des résidents concernés ont été avisées de la situation. Des mesures de prévention ont été mises en place afin de mettre un terme à la transmission et assurer la qualité et la sécurité des soins et services offerts aux résidents. **Nos mesures en place sont revues et ajustées quotidiennement.**

Le port des ÉPI doit rigoureusement être respecté. Les équipements de protection individuelle sont disponibles en quantité suffisante incluant le masque N-95. Nous supervisons quotidiennement les résidents et les employés.

Pour l'instant, les activités continuent comme à l'habitude.

Avant de venir visiter votre proche

Avant de venir visiter votre proche, vous devez prendre connaissance de la trousse d'informations et de formation sur la sécurité et le port des ÉPI pour préparer vos visites.

Il est très important que vous consultiez chacune des fiches pour apprendre à vous protéger, à protéger votre proche, les autres résidents et nos employés.

Cette trousse se trouve sur le site Web du Groupe Santé Arbec, dans la page d'accueil, en haut dans l'onglet rouge.

Voici le lien direct : <https://groupesantearbec.com/trousse-informations-acces-pandemie/>

Vous devez comprendre qu'en venant dans un de nos établissements, il y a des risques pour vous de contracter le coronavirus ou encore d'infecter votre proche. Nous ne pouvons garantir votre sécurité ou celle de votre proche.

Une personne autorisée qui ne respecterait pas les règles et directives précisées dans notre trousse ou celles de la santé publique pourrait se voir retirer l'accès.

Mesures de prévention à respecter en tout temps

- **Distanciation** - Une distance minimale de deux mètres doit être maintenue en tout temps sauf lors de la prestation de soins par un proche aidant (hygiène, alimentation, etc.).
- **Hygiène des mains** - Pratiquer l'hygiène des mains, entre autres à l'arrivée, avant et après une visite à un résident, avant et après une activité, après être allée à la toilette, à la sortie, et après avoir porté des gants s'il y a lieu, pour en nommer quelques moments.
- **Port du masque** - Un masque de procédure doit être **porté en tout temps** et les directives locales doivent être respectées. Le port du masque doit être maintenu lors de l'utilisation du téléphone cellulaire.
- **Hygiène respiratoire** - Pratiquer l'hygiène respiratoire lorsque vous toussiez ou éternuez.
- **Les effets personnels** - Les manteaux, sac à main, etc. doivent être déposés à l'endroit désigné et conservés selon les consignes de l'établissement.

Votre collaboration est importante

Nous vous remercions de suivre à la lettre les mesures de prévention des infections en vigueur et de toujours porter votre masque de procédure. Nos résidents sont à risque et nos employés également. C'est ensemble, en respectant les mesures, que nous pourrions aider à réduire les risques de propagation.

Prendre note que les communiqués sur l'état de situation seront publiés s'il y a des changements dans la situation.